

Le 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VITTE Gérard, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs : **VITTE Gérard, CECILLON Gilles, TROMPIER Jacques, RONDEPIERRE Thierry, REYNAUD Jean-Paul, ROUSSET Pierre, GUERIN Philippe, TRANIER Jean-Louis** Mesdames : **POULET Chantal, GUILLAUD Marie-Thérèse, GRANAT Marie-André, MOREAU Claudine, MAILFERT Chantal, BELHADI Sylvie, BUCHIN Edwige, JACQUET Karen.**

**ABSENTS** : Monsieur **D'HUMIERES Philippe**

**Secrétaire de séance** : **M.ROUSSET Pierre**

N° 2018\_04\_03

Réf ACTES : 7.1.2

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- <b><u>Recettes</u></b>	1 106 643.10
- <b><u>Dépenses</u></b>	887 182.56
Excédent de fonctionnement	<b>219 460.54€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- <b><u>Recettes</u></b>	526 020.70
- <b><u>Dépenses</u></b>	600 149.06
Déficit d'investissement	<b>- 74 128.36€</b>

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Pierre ROUSSET, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Gérard VITTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE**

Le compte Administratif de l'exercice 2017 à l'unanimité.

N° 2018\_04\_04

Réf ACTES :7.1.3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur VITTE Gérard, après s'être fait présenter le budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2018_04_05	Réf ACTES : 7.1.3
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2017</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2017, constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

Excédent de fonctionnement 2017:	219 460.54
Excédent de fonctionnement reporté 2016 :	<u>251 198.84€</u>
<b>TOTAL</b>	<b>470 659.38€</b>

À l'unanimité,

**DECIDE**

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Solde d'exécution d'investissement D001</u>	- 248 424.38€
Restes à réaliser 2017	- 34 105.00€

**Besoin de financement de la section d'investissement : 282 529.38€**

**AFFECTATION**

1) Affectation en réserves d'investissement R 1068	282 529.38€
2) Report en recette de fonctionnement R 002	<b>188 130.00€</b>

N° 2018_04_06	Réf ACTES 7.1.1
<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>	

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018**

**Dépenses :**

11	Charges à caractère générale	329 500,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	450 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	95 900,00 €
66	Charges financières	36 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	294 137,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 217 037,00 €</b>

**Recettes :**

002	Excédent antérieur reporté	188 130 €
13	Atténuations de charges	18 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	63 000,00 €
73	Impôts et taxes	701 481,00 €
74	Dotations, subventions et participations	208426,00 €
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 217 037,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT 2018**

**Dépenses :**

001	Solde d'investissement reporté	248 424,38 €
10	Dotations, fonds divers	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 500,62 €
20	Immobilisations incorporelles	16 200,00 €
21	Immobilisations corporelles	289 300,00 €
23	Immobilisations en cours	119 142,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>790 567,00 €</b>

**Recettes :**

021	Virement de la section de fonctionnement	294 137,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	428 430,00 €
(Dont 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	282 529,38 €)
13	Subventions d'investissement	68 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>790 567,00 €</b>

N° 2018\_04\_07

Réf ACTES 7.2.1

**TAUX D'IMPOSITION 2018**

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition et d'appliquer en 2018, les taux d'imposition suivant :

- Taxe d'habitation : 7.13 %
- Taxe foncière bâtie : 13.50 %
- Taxe foncière non bâtie : 46.90 %

**CONSEIL EN GESTION D'ASSURANCES  
CABINET GOTTELAND-LOOF ANNEE 2017**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE**

1. D'accepter la proposition pour l'année 2018 d'assistance et de conseil en gestion d'assurance du Cabinet Gotteland-Loof, d'un montant de 1 000.00 € HT.
  
2. D'accepter la proposition pour l'année 2018 d'assistance de renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance, d'un montant de 1 450.00 € HT

Demande de subvention  
Auprès du Conseil départemental  
Dans le cadre de la thématique prioritaire : mise aux normes  
de l'accessibilité dans les établissements scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE**

De remplir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la mise aux normes PMR des établissements scolaires.

**SOLLICITE**

L'autorisation de démarrage des travaux avant l'accord définitif de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 :15